

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, dûment convoquée et tenue au centre administratif de la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord, 795, rue Melançon, à Saint-Jérôme, le 30 mai 2017, et ce, à laquelle sont présents :

M. Jean-Pierre Joubert,	président
M ^{me} Manon Villeneuve,	vice-présidente
M ^{me} Lison Girard,	commissaire
M. Martin Reid,	commissaire
M ^{me} Martine Renaud,	commissaire

les membres du comité exécutif et formant quorum. M^{me} Guylaine Desroches, directrice générale, M. René Brisson, directeur général adjoint, M. Michaël Charette, directeur général adjoint et M. Sébastien Tardif, directeur général adjoint sont présents. M^e Rémi Tremblay, secrétaire général, agit à titre de secrétaire de la séance. L'avis de convocation a été signifié tel qu'il est requis par la loi aux membres qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

M^{me} Annie Taillon a motivé son absence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-Pierre Joubert, président, ouvre la séance. Il est 18 h 30.

VÉRIFICATION DES PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

DISPENSE DE LA LECTURE DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1831/SSGC)

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique, une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance;

Il est PROPOSÉ par M. Martin Reid, commissaire, de dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017.

Adopté

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL (RCE-1832/SSGC)

M^{me} Lison Girard, commissaire, PROPOSE l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mai 2017.

Adopté

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (RCE-1833/SSGC)

M^{me} Manon Villeneuve, commissaire, PROPOSE l'adoption de l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Vérification des présences et constatation du quorum;
3. Dispense de la lecture du procès-verbal;
4. Adoption du procès-verbal;
5. Adoption de l'ordre du jour;
6. Parole à l'assemblée;
7. Remplacement des finis de planchers de deux gymnases, remplacement du système d'intercom et de portes extérieures à l'école de l'Horizon-Soleil;
8. Travaux d'aménagement d'accès pour personnes à mobilité réduite dans plusieurs écoles;
9. Achat d'une machine de découpe au laser pour le programme de formation en tôlerie-ferblanterie au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme;
10. Octroi du mandat au Centre collégial des services regroupés (CCSR) pour le dossier d'appel d'offres pour l'acquisition de gaz naturel et des coûts de transport pour une durée de deux ans avec possibilité d'une année d'option - SAR350-2017;
11. Modernisation de la chaufferie et de la distribution électrique principale, ajout d'un système de chauffage radiant et travaux divers au centre administratif 2 (CA 2);
12. Réfection des revêtements de planchers, de la maçonnerie et travaux connexes à l'école Jean-Moreau;
13. Réaménagement de plusieurs locaux, construction d'une rampe pour personnes à mobilité réduite et peinture de locaux au 218, rue Wilson à Lachute;
14. Mandat au comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour procéder à un appel d'offres visant l'achat de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures pour une durée d'une année avec possibilité de renouvellement pour une année;
15. Questions diverses;
16. Levée de l'assemblée.

Le président est autorisé à modifier l'ordre de présentation des sujets au besoin.

Adopté

PAROLE À L'ASSEMBLÉE

REPLACEMENT DES FINIS DE PLANCHERS DE DEUX GYMNASES, REMPLACEMENT DU SYSTÈME D'INTERCOM ET DE PORTES EXTÉRIEURES À L'ÉCOLE DE L'HORIZON-SOLEIL (RCE-1834/SRM)

ATTENDU QUE la firme Coursol Miron, architectes et la firme d'ingénierie Technélect Conseils ont préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-065) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mai 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc., au montant forfaitaire de 199 633 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 23 mai 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de remplacement des finis de planchers de deux gymnases, remplacement du système d'intercom et de portes extérieures, à l'école de l'Horizon-Soleil, à Éliane Construction inc. au montant forfaitaire de 199 633 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'ACCÈS POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE DANS PLUSIEURS ÉCOLES (RCE-1835/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénierie Technélect Conseils et la firme d'architecture Hébert Zurita Danis Smith, architectes ont préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-069) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 mai 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Entreprise Générale Gestram Ltée, au montant forfaitaire de 158 700 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 16 mai 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le contrat d'aménagement d'accès pour personnes à mobilité réduite dans plusieurs écoles à l'Entreprise Générale Gestram Ltée, au montant forfaitaire de 158 700 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

ACHAT D'UNE MACHINE DE DÉCOUPE AU LASER POUR LE PROGRAMME DE FORMATION EN TÔLERIE-FERBLANTERIE AU CENTRE D'ÉTUDES PROFESSIONNELLES SAINT-JÉRÔME (RCE-1836/SRM)

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à l'appel d'offres 16380-082 - Achat d'une machine à découpe au laser pour le programme de formation en tôlerie-ferblanterie au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 24 avril 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission a été analysée par les responsables du Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation des responsables du Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme;

ATTENDU la recommandation de l'équipe du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'autoriser l'octroi du contrat pour l'achat d'une machine de découpe au laser pour le programme de formation en tôlerie-ferblanterie au Centre d'études professionnelles Saint-Jérôme à l'entreprise Amada Canada Ltée de Granby, au montant total de 329 000 \$ avant les taxes.
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$ ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

OCTROI DU MANDAT AU CENTRE COLLÉGIAL DES SERVICES REGROUPÉS (CCSR) POUR LE DOSSIER D'APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE GAZ NATUREL ET DES COÛTS DE TRANSPORT POUR UNE DURÉE DE DEUX ANS AVEC POSSIBILITÉ D'UNE ANNÉE D'OPTION - SAR350-2017 (RCE-1837/SRM)

ATTENDU QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

ATTENDU QUE le montant total pourrait dépasser le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

ATTENDU QUE par ce mandat, notre organisme s'engage à acquérir le gaz naturel selon les quantités spécifiées auprès du fournisseur retenu par le CCSR et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le mandat de procéder à l'appel d'offres public au CCSR selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'octroi du contrat pour l'acquisition de gaz naturel auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le mandataire du CCSR et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.

Adopté

MODERNISATION DE LA CHAUFFERIE ET DE LA DISTRIBUTION ÉLECTRIQUE PRINCIPALE, AJOUT D'UN SYSTÈME DE CHAUFFAGE RADIANT ET TRAVAUX DIVERS AU CENTRE ADMINISTRATIF 2 (CA 2) (RCE-1838/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'ingénieur IngémeL experts-conseils inc. a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-044) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mars 2017 à 14 h ;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie L'Heureux Mongeau JC Lauzon inc. de Montréal au montant forfaitaire de 404 600 \$ (avant les taxes) a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 9 mai 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M. Martin Reid, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de modernisation de la chaufferie et de la distribution électrique principale, ajout d'un système de chauffage radiant et travaux divers au centre administratif 2 de la CSRDN à l'entreprise L'Heureux Mongeau JC Lauzon inc. de Montréal au montant forfaitaire de 404 600 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉFECTION DES REVÊTEMENTS DE PLANCHERS, DE LA MAÇONNERIE ET TRAVAUX CONNEXES À L'ÉCOLE JEAN-MOREAU (RCE-1839/SRM)

ATTENDU QUE la firme d'architecture VBGA Architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-050) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 19 mai 2017 à 11 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 137 192 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 19 mai 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Lison Girard, commissaire :

- A) D'accorder le contrat des travaux de réfection des revêtements de planchers, de la maçonnerie et travaux connexes à l'école Jean-Moreau à l'entreprise Éliane Construction inc. de Mirabel, au montant forfaitaire de 137 192 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

RÉAMÉNAGEMENT DE PLUSIEURS LOCAUX, CONSTRUCTION D'UNE RAMPE POUR PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE ET PEINTURE DE LOCAUX AU 218, RUE WILSON À LACHUTE (RCE-1840/SRM)

ATTENDU QUE la firme TLA architectes a préparé les plans et devis pour soumissions;

ATTENDU QUE le Service des ressources matérielles a procédé à un appel d'offres public pour les travaux plus haut énumérés;

ATTENDU QUE des soumissions publiques ont été demandées (soumission # 16380-067) selon la politique d'achat et la réglementation en vigueur;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 23 mai 2017 à 14 h;

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Laser construction (division de Maçonnerie A.S.P. [2006] inc.) de Terrebonne, au montant forfaitaire de 473 278 \$ (avant les taxes), a été jugée la plus basse conforme pour effectuer les travaux au 218, rue Wilson à Lachute;

ATTENDU la recommandation positive des professionnels mandatés sur ledit projet datée du 24 mai 2017;

ATTENDU la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est PROPOSÉ par M^{me} Manon Villeneuve, commissaire :

- A) D'accorder le contrat de réaménagement de plusieurs locaux, construction d'une rampe pour personnes à mobilité réduite et peinture de locaux au 218, rue Wilson à Lachute à l'entreprise Laser construction (division de Maçonnerie A.S.P. [2006] inc.) de Terrebonne, au montant forfaitaire de 473 278 \$ (avant les taxes).
- B) D'autoriser la présidence du comité exécutif à signer les documents contractuels et afférents.
- C) D'autoriser la direction générale à signer les documents contractuels et afférents ainsi que les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution, et ce, même si le montant est supérieur à 100 000 \$.

Adopté

MANDAT AU COMITÉ D'ACHATS REGROUPÉS LAVAL-LAURENTIDES-LANAUDIÈRE (CARLLL) POUR PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES VISANT L'ACHAT DE PAPIER HYGIÉNIQUE, DE PAPIER À MAIN ET DE SACS À ORDURES POUR UNE DURÉE D'UNE ANNÉE AVEC POSSIBILITÉ DE RENOUVELLEMENT POUR UNE ANNÉE (RCE-1841/SRM)

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources matérielles fait partie du Comité des achats regroupés pour Laval, Laurentides, Lanaudière (CARLLL);

CONSIDÉRANT QU'en janvier dernier, le CARLLL avait recommandé de confier l'appel d'offres pour fournitures de produits d'entretien ménager au Centre Collégial des Services Regroupés (CCSR) avec pour objectif de bénéficier de produits à meilleurs coûts;

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire de la Rivière-du-Nord (CSRDN) avait adhéré au regroupement d'achat du CCSR dans le cadre d'un appel d'offres visant la fourniture de produits d'entretien ménagers (SAR500-2017) - résolution CSRDN : RCE-1781/SRM);

CONSIDÉRANT QU'après avoir procédé à l'appel d'offres et après ouverture des soumissions, le CCSR a décidé de ne pas octroyer de mandat pour l'achat de fournitures d'entretien ménager en raison des coûts trop élevés des soumissions déposés.

CONSIDÉRANT QUE le CCSR a confirmé, le vendredi 26 mai 2017, qu'il avait annulé l'appel d'offres SAR500-2017, le tout tel qu'il appert plus amplement du document versé au répertoire de la CSRDN sous la cote *CE2016-2017-02*.

CONSIDÉRANT QUE le Cégep de Saint-Jérôme offre comme alternative de représenter les commissions scolaires, membre du CARLLL, et lance un appel d'offres pour l'achat de fournitures d'entretien afin d'obtenir des prix plus avantageux;

CONSIDÉRANT QUE selon la Loi sur les contrats des organismes publics, la CSRDN doit octroyer un mandat officiel par écrit à l'organisme qui la représentera au niveau de l'appel d'offres pour l'achat regroupé;

CONSIDÉRANT QUE le montant total pourrait dépasser le seuil de 100 000 \$, le comité exécutif de la CSRDN doit autoriser cet octroi de mandat;

CONSIDÉRANT QU'en octroyant ce mandat, la commission scolaire s'engage à acheter le papier hygiénique, le papier à main et les sacs à ordures selon les quantités spécifiées auprès du ou des fournisseur(s) retenu(s) par le Cégep de Saint-Jérôme et à respecter les conditions prévues au document d'appel d'offres pour la durée prévue au contrat;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles;

Il est **PROPOSÉ** par M^{me} Martine Renaud, commissaire :

- A) D'accorder le mandat au Cégep de Saint-Jérôme de procéder à l'appel d'offres public selon la Loi sur les contrats des organismes publics et son règlement.
- B) De procéder à l'achat de papier hygiénique, de papier à main et de sacs à ordures auprès du ou des fournisseurs(s) retenus(s) par le Cégep de Saint-Jérôme à compter du 1^{er} août 2017 pour une durée d'une année avec une option de renouvellement d'une année et de respecter les conditions prévues aux documents d'appel d'offres.
- C) D'autoriser la présidence du comité exécutif et la directrice générale à signer les documents afférents.
- D) D'autoriser la direction générale à signer les documents administratifs nécessaires à l'exécution de la présente résolution.

Adopté

QUESTIONS DIVERSES

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (RCE-1842/SSGC)

M. Martin Reid, commissaire, **PROPOSE** la levée de la séance. Il est 19 h.

Adopté

Président

Secrétaire